

EXAMEN PROFESSIONNEL
en vue de l'accès au corps des professeurs certifiés
SESSION 2003
(Anglais)

Les observations faites et les conseils donnés lors des sessions précédentes restent d'actualité à l'issue de la session de 2003.

LE RAPPORT D'ACTIVITE

Il n'est pas attribué de note au rapport d'activité. Il semble toutefois utile de donner quelques conseils concernant son contenu et sa rédaction. Des indications succinctes apportent au jury des informations utiles sur les cycles ou niveaux d'enseignement faisant partie de l'expérience professionnelle du candidat. Mais trop souvent ces rapports ont consisté exclusivement en une liste des établissements d'exercice et des classes prises en charge. Les rapports les plus adéquats présentaient brièvement ces informations, et faisaient ressortir de façon concise les problèmes à résoudre dans les tâches d'enseignement de l'anglais et les techniques utilisées. Cinq pages ne permettaient évidemment pas une présentation et une analyse détaillées des approches didactiques et pédagogiques mais elles permettaient de faire émerger clairement les grands axes des stratégies d'enseignement des langues expérimentées par le candidat dans ses classes (quel que soit le niveau d'enseignement ou le type de public concerné). Il est également conseillé d'éviter de recourir à un jargon linguistique si ce dernier n'est pas réellement maîtrisé. Une relecture attentive du rapport est aussi recommandée. Des erreurs récurrentes (orthographe, grammaire...) ne sont pas de nature à attester des motivations et des compétences professionnelles du candidat. Les axes suivants peuvent être suggérés aux futurs candidats :

- présentation brève des niveaux d'enseignement (établissements, classes) où le candidat a pu acquérir une expérience professionnelle ;
- présentation succincte des éléments de formation professionnelle (stages suivis, séjours en pays anglophones, ...) ;
- présentation des pratiques de classe :
 - + connaissance des spécificités de l'anglais ;
 - + supports et outils utilisés ;
 - + techniques expérimentées (avec illustration brève de mise en œuvre).
- retour réflexif sur la pratique et l'expérience acquise.

Il va de soi que les suggestions données ci-dessus ne présentent qu'une valeur indicative et que d'autres pistes attestant d'une expérience acquise dans l'enseignement des langues vivantes s'avéreront tout aussi pertinentes.

L'EXPOSE

Lors de cette partie de l'épreuve, il n'est pas pertinent de restituer à l'identique ce qui a été consigné par écrit dans le rapport d'activité. Il a déjà été dit que le format du rapport (5 pages dactylographiées au maximum) ne permet pas de présenter de façon détaillée et exhaustive les enjeux et les stratégies de l'enseignement des langues vivantes étrangères. On conseille donc aux candidats de mettre à profit cette partie de l'examen pour développer, approfondir, expliciter ce qui n'a pas pu l'être dans le rapport écrit. Il n'est sans doute pas inutile de signaler que les prestations les plus convaincantes observées lors de la première session de l'Examen Professionnel ont toutes été articulées autour des trois axes suivants :

EXAMEN PROFESSIONNEL
en vue de l'accès au corps des professeurs certifiés
SESSION 2003
(Anglais)

- objectifs poursuivis ;
- supports et outils utilisés ;
- mise(s) en œuvre.

ENTRETIEN AVEC LE JURY

Il convient de rappeler qu'à aucun moment de l'épreuve de l'Examen Professionnel il n'est attendu des candidats des connaissances encyclopédiques et il ne leur est pas demandé de présenter un exposé magistral sur tel point de grammaire ou sur tel chapitre de l'histoire des pays anglophones. On peut en revanche attendre que le candidats soit en mesure de justifier un choix d'ordre grammatical en fonction des objectifs qu'il a retenus et qu'il soit au fait des événements d'actualité ou des éléments marquants de l'histoire et de la culture des pays dont il enseigne la langue.

a) Entretien en français :

Qu'il soit dit clairement ici que le jury n'a pas pour objectif de placer les candidats en situation difficile. Les questions posées visent pour l'essentiel :

- soit à faire préciser un point évoqué par le candidat (dans son rapport écrit et/ou dans son exposé oral) ;
- soit à conduire le candidat à analyser de manière plus approfondie un aspect essentiel de la pratique quotidienne de classe jusque là abordé de façon trop superficielle ;
- soit à « remettre en piste » un candidat qui se serait fourvoyé ;
- soit, lorsque le candidat a recours à une métalangue, à vérifier que les termes utilisés sont effectivement maîtrisés.

b) Entretien en anglais :

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient capables de s'exprimer en langue étrangère sur des domaines pointus faisant appel à un vocabulaire spécifique ou très technique. En revanche, il ne paraît pas outrancier d'attendre d'un professeur d'anglais qu'il soit en mesure de manier la « langue de tous les jours ». Les principales insuffisances constatées dans le domaine de l'expression orale ont concerné :

EXAMEN PROFESSIONNEL
en vue de l'accès au corps des professeurs certifiés
SESSION 2003
(Anglais)

- le système phonologique (accents de mots, francisation extrême des phonèmes, des accents de phrase et des schémas intonatifs) conférant à la langue utilisée un caractère très artificiel et fort éloigné d'un modèle acceptable ;
- le lexique (grande pauvreté, rendant parfois la communication difficile, voire impossible) ;
- la syntaxe (erreurs récurrentes et nombreuses) ;
- le recours à une langue très peu idiomatique (calque quasi permanent du français).

Quelques candidats ont manifestement éprouvé aussi des difficultés à comprendre la langue étrangère.

Au-delà de séjours prolongés en pays anglophone(s) et/ou du travail effectué en laboratoire de langue, il est possible aussi, chez soi, de rechercher toutes les possibilités d'exposition **régulière** à la langue étrangère, orale et écrite. Entre autres suggestions :

- stations de radio ;
- émissions de télévision ;
- films en VO ;
- lecture de supports écrits variés ;
- recours systématique à des dictionnaires unilingues ;
- révisions grammaticales.

* * *

Les candidats qui ont échoué à la session de 2003 de l'Examen Professionnel peuvent contacter l'Inspection pédagogique régionale d'anglais :

Tél. : 03 83 86 25 44

Courriel : ce.ipr@ac-nancy-metz.fr